

JOURNAL DE ROANNE

PARAISSANT LE DIMANCHE

S'adresser

Pour tout ce qui concerne la rédaction
les abonnements et les annonces,

A CHERGNON.

Imprimeur-Gérant,
59, rue Sainte-Elisabeth, 59,
A ROANNE.

DÉSIGNÉ POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans les quatre journaux suivants :
le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo roannais*, le *Journal de Roanne*.

Prix de l'abonnement :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
L'abonnement continue jusqu'à avis contraire.

Prix des Annonces :
Légales, 25 c.; Ordinaires, 20 c., la ligne.

Les Abonnements et les Annonces sont payables d'avance.

Chemins de fer vicinaux de la Loire.

M. Graëff, ingénieur en chef du département, a été chargé par M. le préfet de faire les études relatives à l'exécution du réseau des chemins de fer d'intérêt local. Ce réseau avait été indiqué par le conseil général dans sa dernière session et devait se composer, d'après sa délibération du 29 août 1867, de 9 lignes; dont les suivantes nous intéressent plus particulièrement :

De Saint-Etienne à Saint-Bonnet-le-Château ;
D'un point de cette dernière ligne à Roanne, en suivant la rive gauche de la Loire ;
De Roanne à Marcigny, rive gauche de la Loire ;
De Roanne à Charlieu, rive droite de la Loire, avec embranchement sur Belmont et Marcigny.

Les études ont été faites. M. Graëff en a consigné les résultats dans un Mémoire que nous avons sous les yeux.

Ce Mémoire commence par exposer les conditions d'exécution des chemins de fer vicinaux en général, leur influence sur les frais d'exploitation, et arrive à cette conclusion vigoureusement déduite et peut-être décourageante :

« En résumé, toute économie de construction obtenue par l'augmentation des rampes et la réduction des rayons se traduit, en règle générale, par une augmentation du prix du transport. On peut chercher à atténuer les effets de cette loi, et c'est une idée dont on s'occupe beaucoup aujourd'hui en tentant à modifier pour les lignes secondaires « l'outillage ordinaire des chemins de fer à grand trafic ; mais on n'arrivera jamais à la détruire. »

Cette assertion est confirmée par les essais (système Fell) tentés au Mont-Cenis, et qui n'ont produit aucune diminution dans le prix des transports, — et par une étude instructive sur les chemins de fer de l'Alsace, type des chemins de fer vicinaux, dont l'établissement ne constitue guère cependant qu'une très-médiocre opération financière.

Un essai, à la veille de se produire tout près de nous, viendra-t-il corroborer le fatal axiome ?... M. Graëff en parle en ces termes :

« M. Geoffroy, de Roanne, avait demandé à essayer à ses risques et périls, sur la route départementale n° 4, entre Pouilly et Charlieu, un nouveau système de machines avec voie à rail central ; un arrêté du 9 janvier 1868 a autorisé cet essai. Il n'est pas encore fait à l'heure qu'il est, mais il nous paraît évident qu'il ne changera absolument rien aux résultats qui se déduisent des essais du Mont-Cenis. »

Le Mémoire se livre ensuite à une dissertation technique sur la valeur arithmétique de la plupart des chemins d'intérêt local, sur la question des tarifs, sur leur mode de concession, dont le meilleur « serait de les faire exploiter par les mêmes compagnies que les grandes lignes, » (auxquelles ils doivent nécessairement se souder) pour arriver au minimum de tarif. Quand on a lu cette savante étude, il ne semble plus possible que l'Etat et le département entreprennent, pour le moment du moins, l'ensemble du réseau départemental. C'est là l'objet de la démonstration

de M. l'ingénieur en chef :
« Nous terminerons ici, dit M. Graëff, ces considérations générales trop longuement développées peut-être, mais il importait d'établir catégoriquement que la plupart des chemins départementaux n'avaient absolument aucun avenir et que ce serait engager l'Etat et les départements dans une voie désastreuse que d'entreprendre ces lignes sur une grande échelle : c'est une opinion que nous regardons pour nous comme un devoir étroit d'émettre ici devant un conseil général qui depuis douze ans veut bien nous honorer de sa confiance, et nous croyons l'avoir appuyée de bonnes raisons. »

Cette opinion, — on l'a vu déjà, — est partagée par M. le préfet de la Loire.

Après ces considérations générales, le Mémoire s'occupe de la discussion particulière de chacune des lignes étudiées. Nous reproduisons en entier les paragraphes consacrés spécialement aux voies ferrées aboutissant à Roanne :

Ligne partant de celle de St-Etienne à Saint-Bonnet sur Roanne par la rive gauche de la Loire.

Le tracé que nous n'avons pas à discuter ici en détail, attendu qu'il est examiné dans le rapport spécial joint au dossier des études, part de la gare de Bonson sur la ligne de Saint-Etienne à Montbrison, passe près de Pommier, Dancé et les Ménards. Il est dans d'assez bonnes conditions de pentes, excepté entre Dancé et les Ménards où l'on a été obligé d'adopter sur 11 kilomètres le système Fell, avec des pentes allant à 0,04 par mètre et des rayons de 40^m.

Ce chemin n'aurait, d'après les renseignements recueillis avec le plus grand soin par le service vicinal chargé de son étude, qu'un trafic insignifiant, ce qui se comprend immédiatement si l'on considère qu'il serait parallèle à la ligne du Bourbonnais. Il serait d'ailleurs, vis-à-vis de cette ligne, dans un tel état d'infériorité comme viabilité qu'il ne pourrait en aucun cas lui faire concurrence. On a dû, dans ces circonstances, se borner à une étude très-sommaire, de laquelle il résulte que la dépense totale de la ligne serait de 5,400,000 f., et comme elle a une longueur de 76 kilomètres, cela ferait ressortir le prix du kilomètre à 71 000 f.

à ajouter la dépense du matériel minima. 45 000
Dépense totale par kilomètre 86 000
ce qui, pour la longueur totale de 76 kilomètres, donnerait une dépense totale 6,536,000f. Le trafic probable annuel serait d'ailleurs, d'après les résultats des études, de 18,000 tonnes et de 17,000 voyageurs. En adoptant ici pour le prix du transport de la tonne à un kilomètre le prix maximum de 0f 08c et pour les voyageurs le prix de 0f 06c, ainsi que nous l'avons fait pour les lignes précédentes, on établit ainsi qu'il suit le revenu kilométrique :

18,000 tonnes à 0,08 4440
17,000 voyageurs à 0,06 1020
Grande vitesse, un quart du produit des voyageurs 255
Total 2745

Ce revenu n'étant pas même suffisant pour assurer la moitié des frais d'exploitation, qu'on ne peut jamais

espérer de voir descendre au-dessous de 6,500 par kilomètre, comme nous l'avons établi au chapitre 4^{er}, il s'ensuit que toute la dépense d'établissement de 6,376,000f serait une véritable perte sèche et nous ne pouvons dès lors que proposer de rejeter la ligne.

Ligne de Roanne à Marcigny par la rive gauche de la Loire.

Le trafic entre Roanne et Marcigny est à peine suffisant pour alimenter la ligne projetée de Roanne à Charlieu par la rive droite de la Loire, qui doit plus tard être, par la force des choses, prolongée jusqu'à Paray-le-Monial ou Digoïn et faire partie de la ligne directe de Saint-Etienne à Nevers ; et une ligne de Roanne à Marcigny suivant la rive gauche de la Loire et parallèle à la première ferait double emploi. Il n'y avait dès lors pas à hésiter entre les deux lignes, et l'on a dû rejeter *a priori* toute ligne allant de Roanne à Marcigny par la rive gauche de la Loire, sauf à étudier un embranchement sur Marcigny de la ligne de Roanne à Charlieu sur la rive droite de la Loire.

Cette ligne indiquée n° 5 dans la délibération du Conseil général du 29 août 1867 doit donc être effacée du programme ; la ligne de Roanne à Marcigny et Charlieu par la rive droite de la Loire, et dont il sera question à l'article suivant, devant suffire largement aux besoins de la circulation et offrant beaucoup plus d'importance.

Ligne de Roanne à Charlieu avec embranchement sur Marcigny et Belmont.

M. l'ingénieur de l'arrondissement de Roanne a dressé l'avant-projet de la ligne de Roanne à Charlieu avec des détails tels que ses estimations doivent inspirer la plus grande confiance, et nous avons, comme on le verra dans le rapport spécial à l'appui du projet, adopté avec lui le tracé qui part de la gare de Roanne préférentiellement à celui qui partirait de la gare du Coteau. La partie comprise entre Roanne et Pouilly, qui a 42^k,50 de longueur, coûterait 4,480,000f, ce qui ferait revenir le kilom. à 118,000f et à 134,000 en y ajoutant 16f 000 pour le matériel roulant, ce qui porterait pour 42^k,50 la dépense totale à 4,675,000f. Entre Pouilly et Charlieu la dépense serait de 110,000f par kilomètre, matériel compris ; l'embranchement ayant 5^k,44 de longueur, ce qui porterait pour les 5^k,44 la dépense totale à 563,400f. D'un autre côté, il est établi dans notre rapport spécial à l'appui du projet que le revenu kilométrique peut être estimé à 16,800f (1).

La dépense annuelle kilométrique s'établit ainsi qu'il suit :

1^o Entre Roanne et Pouilly :
Amortissement à 6 p. 0/0 de 134,000f 8,040
Frais d'exploitation 67 p. 0/0 de la 14,256
recette de 16,800f. 14,256
Total 19,296

(1) 73 000 tonnes à 0,08 5 840
146,000 voyageurs à 0,06 8 760
Grande vitesse, un quart du produit des voyageurs 2 190
Total (soit 16,800 fr.) 16 790

2^o Entre Pouilly et Charlieu :
Amortissement à 6 p. 0/0 de 110,000f 6,600
Frais d'exploitation comme ci-dessus 14,256
Total 20,856

Les dépenses étant 49,464 et 48,024, et la recette 16,800, il y a insuffisance de 2,664f pour la première partie et de 4,224 pour la seconde, et ces sommes capitalisées à 6 p. 0/0 donnent des subventions kilométriques de 44,400f et de 30,400f ; la première s'applique à 42^k,50 et la seconde à 5^k,44, ce qui donne des subventions totales de 555,000f et de 404,856f montant ensemble à 659,856f.

Ces deux parties de chemin de fer sont d'ailleurs dans de très-bonnes conditions de pentes et de rayons.

La dernière loi intervenue en 1868 sur le classement de nouveaux chemins de fer comprend la ligne de Cergy-la-Tour à Gilly-sur-Loire. En jetant les yeux sur la carte jointe à ce rapport, on toutes les lignes exécutées ou décrétées sont indiquées par un trait noir plein, on voit que cette ligne est destinée à relier deux grandes lignes transversales partant de Montluçon et de Bourges, qui toutes deux vont se souder à la ligne principale de Paris à Lyon. La ligne de Cergy-la-Tour à Gilly-sur-Loire fait en même temps partie d'une ligne directe de Saint-Etienne à Nevers, sur laquelle il ne resterait plus désormais que la lacune comprise entre Digoïn ou Paray-le-Monial et Roanne. Cette lacune sera certainement classée dans un avenir prochain, car outre l'intérêt d'une notable réduction de longueur entre Saint-Etienne et Nevers, elle présente celui de relier les deux lignes transversales importantes de Moulins à Chagny et de Montluçon à Lyon par Roanne. Il est impossible que cette lacune ne soit pas classée un jour, et dès lors le département de la Loire ne doit plus chercher à exécuter immédiatement comme chemin départemental la ligne de Roanne à Charlieu. Il doit attendre que la ligne de Roanne à Digoïn soit classée pour exécuter alors l'embranchement de Pouilly à Charlieu. Nous avons, d'ailleurs, établi plus haut que si le département, sans attendre le classement de la lacune de Digoïn ou de Paray-le-Monial à Roanne, voulait exécuter dès à présent la ligne de Roanne à Charlieu, la subvention totale minima qu'il y aurait lieu de payer à la compagnie quis'en rendrait concessionnaire serait de 659,856, tandis qu'elle se réduirait à 104,896 (1), si attendant que l'Etat classât la ligne de Digoïn ou Paray-le-Monial à Roanne, on y rattachait la ville de Charlieu par un simple embranchement partant de Pouilly. Nous ne pensons donc pas qu'il y ait à hésiter sur cette combinaison.

Quant à l'embranchement de Charlieu à Belmont, il est établi dans notre rapport spécial sur le projet que cet embranchement, qu'on ne pourrait exécuter qu'avec le système Fell, coûterait 80,000f par kilomètre, ce qui, en ajoutant 15,000f pour le matériel, ferait 95,000f et porterait pour la longueur de 15^k,50 de l'embranchement sa dépense totale à 1,472,500f ; et comme, d'après les renseignements joints au projet, il ne rapporterait que 2,400f, c'est-à-dire à peu

(1) L'Etat aurait, d'après la loi du 12 juillet 1865, à payer le tiers de ces subventions, soit 173,333 et 30,153 dont le total serait 203,486 et le département les deux tiers, soit 346,667 et 60,311 dont le total serait 406,978.

Feuilleton

LA JUNON

par M. Ch. DESLYS.

(La fin du dernier feuilleton ayant été tronquée, nous en reproduisons la dernière colonne.)

— Et l'assassin ! ne puis-je me défendre d'interroger en frémissant à mon tour, — l'assassin ?

Il s'était caché le visage dans les mains, reprit Rosier, — et, comme ses mains étaient toutes pleines de sang, le masque noir s'éleva à demi. Je te reconnus enfin... C'était toi... oui, toi, mon pauvre Jean !... Puis les gendarmes reparurent de nouveau dans mon rêve... puis le cour d'assises, le cachot des condamnés à mort... la dernière toilette... le bourreau... la guillotine... Ah !...

A ce dernier cri, la pauvre chère fille, tout éperdue, toute palpitante encore d'effroi, se laissa tomber dans mes bras tendus vers elle, et contre mon sein cacha son visage inondé de larmes.

A vous l'avouer franchement, messieurs, je n'étais guère moins ému qu'elle.

Je parvins enfin à la rassurer, à la calmer.

Mais il lui restait encore dans l'esprit comme une sorte de prévision fatale, et elle me dit encore :

Tu as raison, Jean, tu as raison... Ce n'était là qu'une hallucination de la fièvre, ce n'était qu'un affreux cauchemar. Néanmoins, il m'est souvent revenu durant ma maladie, il reste profondément gravé dans ma mémoire. D'ailleurs, cette histoire-là, cette histoire qui pourrait devenir la tienne, n'est-ce point celle de Pierre Bénard, que nous avons connu, qui avait commencé comme toi par la contrebande, qui a fini sur l'échafaud ? Ah ! Jean, c'est parce que chaque jour mon oncle me citait cet exemple, c'est parce qu'il m'a trop souvent répété qu'il en serait de toi comme de Pierre Bénard, que je suis tombée malade, enfin que j'ai failli mourir !

— C'est donc la tante à ce maudit brigadier ? me récriai-je avec une colère soudaine. Ah ! c'est donc à lui que je dois m'en prendre de tout ce que tu as souffert !

Mais elle déjà debout aussi, et posant sa main sur mes

lèvres :

— Jean ! dit-elle avec un doux accent de défense, Jean... c'est mon oncle, c'est mon père, c'est maintenant un vieillard !... Oui, il aura demain soixante ans. Promets-moi donc de le ménager désormais ; ce n'est plus le même homme, va ! Si tu savais comme il est devenu bon pour moi... Oh ! je ne puis plus en douter, il m'aime, il voudrait me savoir heureuse.

— Qu'il nous marie donc alors ! mais qu'il nous marie !

— Tant que tu resteras dans le mauvais chemin, il ne faut pas y compter, Jean.

— Oui, parce qu'il me déteste, parce qu'il s'acharne à me persécuter.

— C'est son devoir. Mais change de conduite, redeviens un honnête pêcheur, et tu verras que peut-être il nous rendra l'espérance !

— Mais qui te dit que si je cherche à gagner de l'argent, ce n'est pas afin de me racheter une barque... que j'appellerai de ton nom, la Rosier.

— Jean, la barque que tu paieras avec cet argent-là, Dieu te la reprendrait dans la tempête !

Jeus un geste d'incrédulité.

— Vous ! fit elle tristement, tu n'as déjà plus de religion... tu deviens indigne de l'attachement d'une honnête fille !

Ces derniers mots me blessèrent au cœur, et j'y répondis amèrement.

— Oui, oui, je sais que tu as pris l'engagement de m'oublier !

— Jamais ! se récria-t-elle avec un si franc éclat de l'âme, que j'eus honte aussitôt d'avoir méconnu son amour, jamais je ne serai la femme d'un autre... mais jamais non plus la tienne tant que tu resteras contrebandier.

J'étais vaincu, je lui promis de renoncer à la fraude.

Seulement, comme j'avais engagé ma parole pour deux ou trois forts coups projetés le mois suivant, comme d'autre part j'avais mis les aînés de mes frères en apprentissage à la ville, je la suppliai de patienter jusqu'à la fin de mai.

— Soit ! répondit-elle à regret je sais bien que tu l'es montré généreux envers ta famille, et c'est là ce qui t'excuse à mes yeux. La dernière saison de la pêche était, d'ailleurs, bien contraire, et le dernier hiver bien rude. Mais vois comme la température est déjà douce, la mer calmée, la brise caressante et le ciel bleu. La pêche, cette année, sera bonne ; hâte-toi donc d'en finir avec

ton vilain métier... et puisqu'il faut que tu le gardes encore un mois durant, ce mois-là du moins sois prudent, sois sage... Voici mon oncle ! Oh !... je t'en supplie, qu'il ne te voie pas... va-t'en

Effectivement, à travers la haie, elle me montrait le brigadier Jacquelin remontant à grands pas le chemin de la falaise.

Il lui fallait cinq minutes tout au plus pour arriver à la maison.

Ces cinq minutes-là je les employai en protestations de tendresse et de bonne conduite à venir.

Hélas ! la clef ne tarda guère à tourner dans la serrure. Vivement, car j'avais les oreilles aux aguets, je mis un baiser sur chacune des joues de Rosier, et bondis jusqu'à la crête de la muraille, d'où je lui fis encore du geste un dernier adieu.

Elle me dit :

— Au revoir, Jean ! souviens-toi de ta promesse et à Pierre Bénard... ou plutôt pense à moi.

— Hé ! patron ! cria tout à coup Nigue, il me semble que voici comme qui dirait un brin de vent dans la voile.

— Non, répondit notre vieux conteur après avoir un instant tendu l'écoute, non... pas encore. Nous approchons d'ailleurs du dénouement, et j'abrége.

Puis, tout en allumant une nouvelle pipe, il reprit ainsi son naïf récit.

— Messieurs, lorsqu'un vieux loup de mer pareil à moi se trouve par hasard raconter les erreurs de sa jeunesse, entre le ciel et l'eau, sous le regard de Dieu, c'est presque une confession ; il fait dire la vérité tout entière.

Pour lors donc, j'oubliai... non point tout à fait mon serment, mais du moins les dernières recommandations de Rosier.

Il y eut à cela plusieurs raisons.

D'abord et d'une, je me dis :

— Puisqu'il ne me reste plus qu'un mois à vivre en joyeux contrebandier, donnons-nous-en bosse complète.

En second lieu, la fièvre du gain.

Le diable aussi s'en mêlait, et dans l'autre côté de cette balance où la pauvre Rosier n'avait pu mettre que les bons conseils de son cœur, il entassait comme à dessein toute une contre-partie d'espèces sonnantes.

Tant et si bien que mon intention d'acheter une barque me revint en tête, et que notre trésorier Michel m'ayant offert d'employer la moitié de mes parts à je ne

sais plus trop quelle spéculation qui devait faire merveille, je lui répondis :

« Convenu, jusqu'à capital de quatre mille francs ! » C'était juste la somme qu'il me fallait pour redevenir patron de pêche.

Mais comme je n'en possédais guère encore que la moitié, comme c'était une rude tâche que de gagner le reste en un mois, je ne m'en remis que plus ardemment à la contrebande.

Qu'y eut-il donc encore ? Ah ! je me souviens... une prise assez importante que parvint à réaliser le brigadier Jacquelin.

Il est vrai que j'étais d'un autre côté cette nuit-là, mais il ne dénonça pas moins, et devant le tribunal il me chargea d'une façon vraiment révoltante, et s'il y eut acquiescement, ce fut bien malgré lui, je vous l'assure !

Me voici donc de rechef, et cette fois avec une apparence de raison, furieux contre le brigadier.

Ajoutez à tout cela l'enivrement même de ce terrible jeu qui s'appelle la contrebande, la surexcitation des camarades jaloux, peut-être au fond de ce que je valais un peu mieux qu'eux ; les pertes conseillées de la vanité, de la débauche, de la jeunesse... car, en somme, je n'avais pas vingt-cinq ans.

Une nuit même, dans un moment d'ivresse, on m'avait tellement animé contre ce pauvre oncle Jacquelin, que j'en arrivai jusqu'à dire :

— Oh ! si jamais il mettait la main sur une de nos caravanes, nous le tuerions... ou tout au moins nous l'emporterions pour un grand mois sur la côte anglaise.

— Veux-tu que je m'en charge de cette nuit ? s'empressa de proposer Boudichon, cette espèce de géant qui eût assommé le brigadier d'un coup de poing, et qui venait d'en faire le geste, afin de corroborer son offre.

— Non ! me récriai-je vivement, oh ! non !

— Veux-tu que je l'emporte jusqu'au sloop, en l'enlevant sur mon épaule, ainsi qu'un ballot par l'oreille ?

— Pas davantage. Je te biens, Boudichon, je te touche à Jacquelin... entends-tu bien, Boudichon, je te le défends !

L'ours grogna je ne sais trop quoi dans sa barbe fauve et se tut.

Mais le premier mot qui m'était échappé dans un moment d'oubli de moi-même, n'en resta pas moins, et fut rapporté sans doute au brigadier, qui n'en prit que plus peur de mon ressentiment.

A preuve, un certain aveu que je devais surprendre

près le tiers de ses frais d'exploitation, il faudrait faire annuellement cette insuffisance et se résigner de plus à la perte sèche du capital d'établissement 1,472,500f. Il est donc de toute évidence que l'embranchement de Belmont doit être rejeté, et la route départementale n° 4 suffit largement au faible trafic de Charlieu à Belmont. Mais si l'embranchement de Charlieu à Belmont doit être rejeté, il y en aura certainement un autre à exécuter lorsqu'on fera celui de Pouilly à Charlieu; c'est l'embranchement de Charlieu à la Clayette: il y a entre ces deux points un très-grand trafic. La part du département de la Loire dans cet embranchement sera toujours peu importante à cause du peu de longueur qu'il aura sur son territoire, et c'est au département de Saône-et-Loire qu'incombent la plus grande part dans la dépense.

Caisse d'épargne de Roanne.

La caisse a reçu, pendant le mois d'août, de 141 déposants, dont 38 nouveaux, la somme de 26833.40. Elle a remboursé à 55 déposants, dont 17 pour solde, la somme de 14702.87.

Les versements du deuxième trimestre se sont élevés à 65269.27.

Et les remboursements, à 59477.99.

Exposition de St-Etienne.

Dimanche dernier, a eu lieu avec une grande solennité la proclamation des lauréats. Nous empruntons à la liste publiée dans le *Mémorial de la Loire*, les noms des exposants de l'arrondissement de Roanne:

MM.

Chaverondier Hippolyte, à St-Germain-Laval, — médaille de bronze pour ses passementeries-lacets. Thevenet, fabricant de lisses, à Roanne, — médaille de bronze.

Mme Belanger, à St-Symphorien-de-Lay (M. Mausemier, ingénieur), propriétaire de mines, — médaille de vermeil.

Bourdon, à Naconne-Pradines, — médaille de bronze pour sa chaux.

Millot, à St-Romain-d'Urfé, médaille de bronze pour son exposition de minerais cuivre et plomb argentifère.

Dumont, fabricant de produits céramiques à Roanne: — perfectionnement et bonne fabrication des produits. Très-belle exposition qui eût fait obtenir à son auteur la première grande médaille, si le règlement ne l'eût mis hors concours comme récompensé d'une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867.

Glattard, propriétaire à Roanne (n'ayant reçu qu'une médaille de bronze à l'Exposition universelle), — grande médaille d'or pour système de harnais à dételage instantané.

Chetard et Cie, fabricants de pierres factices à Roanne, — médaille d'or pour progrès dans sa fabrication.

Dumas, ingénieur civil à Roanne, — médaille de vermeil pour machine à travailler les peaux brevetée, appareils divers mécaniques et à vapeur.

Alix, horloger à Charlieu, — médaille d'argent pour innovation et perfectionnements divers.

Ducreux, cordonnier à Roanne, — médaille d'argent, pour la bonne confection et l'élégance de ses chaussures.

Fortier-Beaulieu, fabricant à Roanne, — médaille d'argent pour la bonne fabrication de ses cuirs et peaux.

Rabourdin, papetier à Villeret, près Roanne, — médaille d'argent pour la bonne qualité de ses produits.

Bigay, à Roanne, — médaille de bronze pour un tableau de calligraphie.

Blondel Jacques, à Pouilly-sous-Charlieu, — médaille de bronze pour fichen perfectionné servant à la plantation de la vigne.

Prost, aux Maisons-Neuves, près Lapacaudière, — médaille de bronze pour ses tuiles plates.

dans sa bouche, à quelques jours de là. C'était par une brumeuse nuit, nous étions cachés parmi ces grandes roches à chevelures de varech qu'on appelle chez nous les vaches noires.

Le brigadier vint à passer tout près de moi avec un de ses hommes.

Tout en faisant la ronde, ils s'entretenaient de votre serviteur.

— Savez-vous, brigadier, disait le simple gabelou, savez-vous bien que si nous rencontrons à nous deux ce terrible Jean Tranche-le-vent, en cas de fraude, je n'oserais pas mettre la main dessus, moi!

Jacquelin le gourmanda de sa courtoisie; mais, comme il passait à son tour dans le chemin trop étroit pour deux, je l'entendis murmurer presque tout contre mon oreille:

— Il m'en veut tant maintenant, que ma foi! je n'oserais pas non plus.

Le lendemain, qui était un dimanche, le hasard voulut que je rencontrasse au cabaret le brigadier.

J'avais la tête montée ce jour-là; je me sentais d'une humeur gouailleuse en diable.

J'allai donc tout droit m'asseoir à sa table, où se trouvaient des amis connus, et après quelques propos en l'air, comme il allait se lever pour fuir la compagnie, je lui demandai tout à coup:

— Brigadier, voulez-vous que je vous raconte un rêve que j'ai fait cette nuit?

Et comme il me répondit par un geste indifférent, je poursuivis tout d'emblée:

— Dans mon songe, j'étais caché parmi les vaches noires, et vous passiez tout au ras de moi avec Joseph Transi, le nouveau douanier, qui vous disait: « Savez-vous, brigadier, que si nous rencontrons à nous deux seulement ce terrible... (permettez-moi de taire le nom, et pour cause) savez-vous bien que je n'oserais pas mettre la main dessus, moi? »

Mon Jacquelin changea de couleur.

Je poursuivis impitoyablement:

— Vous admonestiez tout d'abord Joseph Transi, comme c'était votre devoir; mais lorsqu'il se fut engagé le premier dans l'étroit sentier qui circule à travers les roches, je vous entendis murmurer entre les dents... toujourn dans mon rêve, brigadier... je vous entendis toujourn en frissonnant...

— Quoi donc? quoi donc? demandèrent les amis, impatientés de me voir tirer la chose en longueur.

Jacquelin, de quoi cocot qu'il avait été tout d'abord,

Chermette Clément, liquoriste à Roanne, — médaille de bronze pour liqueurs diverses.

Sylviculture. — Des primes ont été données par le département pour le reboisement. Les plus hautes récompenses ont été accordées à l'arrondissement de Roanne, représenté par la commune d'Ecoche qui a obtenu la première prime et 200 francs, par la commune d'Ecoches, la deuxième prime et 200 fr., et par M. Paul Gouttenoire, de St-Symphorien-de-Lay, auquel a été décernée la quatrième prime avec 400 francs.

Dans la nomenclature des lauréats, nous ne voyons pas figurer le sieur Blondel, de St-Nizier-sous-Charlieu, pour son four portatif. Les jurés n'ont donc pas goûté ses gateaux? Il le faut bien, car ils lui auraient décerné une belle récompense — que M. Antonin Boudin, chroniqueur du *Mémorial*, faisait pressentir en ces termes:

« Mais d'où vient ce double parfum de brioche chaude et de charcuterie appétissante qui nous saisit tout à coup à la gorge, quand nous pénétrons sous les arcades de la deuxième cour? C'est le four portatif de maître Jacques BLONDEL, vigneron à St-Nizier-sous-Charlieu. L'honnête industriel est en train de retirer sa fournée et de l'offrir toute brûlante aux consommateurs impatients. Ce four n'est point une sottise invention: il eût 250 kilogrammes de pain pour 15 centimes de combustible, et ne coûte, tout agencé, que 380 ou 400 francs. Il y a bien des ingénieurs — et des plus madrés, — qui n'auraient point trouvé cette idée-là. »

Le même journal consacre à d'autres exposants roannais des notes que nous reproduisons avec plaisir:

« Une mention très-honorable aux terres cuites, tuiles et tuyaux de M. DUMONT, de Roanne. Tous les produits courants sont d'excellente fabrication, et les objets d'art industriels accusent des sculpteurs habiles, des mouleurs exercés et une main-d'œuvre intelligente. »

« M. CHAVERONDIER, de St-Germain-Laval, a envoyé un lot de petites passementeries-lacets d'une grande finesse. »

« Une autre exposition intéressante est celle de M. ALIX, horloger à Charlieu. Elle comprend: une pendule à échappement libre; une pendule à double effet et à balancier compensateur horizontal (ce genre de balancier est nouveau); une pendule conique, qui marche pendant vingt-cinq jours sans être remontée et donne les secondes et les dixièmes de seconde; enfin une pendule dite « atmosphérique ». Ce dernier objet est aussi simple que curieux: dans un tube en verre ayant l'épaisseur d'un tube barométrique et une hauteur de 50 centimètres, pourvu, à chacune de ses extrémités, d'un bouchon de liège qui en ferme l'orifice, se trouve une petite colonne de mercure de 3 c. m. environ. C'est cette petite colonne qui sert à mesurer le temps: elle met douze heures à descendre, par l'effet de son poids, du haut du tube jusqu'au bas; une planchette graduée, dans laquelle le tube est encastré, porte l'indication des heures, demi-heures et quarts d'heure. Quand la colonne de mercure a atteint la dernière division indiquée sur la planchette, vous retournerez l'appareil de bas en haut, et le même manège recommence. C'est un sablier auquel on ne touche que toutes les douze heures. Cette horloge, dont un enfant comprendrait à première vue le mécanisme, est fort peu coûteuse à établir, et nous ne serions pas surpris qu'elle se répandît très-vite, surtout dans les campagnes. »

« Nous regrettons de ne point trouver au nombre des exposants les propriétaires des mines de cuivre et plomb argentifère de Lapacaudière, dont les magnifiques produits auraient très-certainement attiré l'attention des hommes spéciaux. Cette abstention est d'autant plus étonnante qu'un simple ouvrier, de la même commune, le sieur Prost, s'est empressé de prendre part au concours ouvert au chef-lieu du département. »

Il est également fâcheux que l'on n'ait pas eu l'idée d'envoyer à l'exposition quelques échantillons des vins du Roannais. Les dégustateurs et les connaisseurs ne manquent pas à St-Etienne; ils n'auraient pas hésité à rendre à nos crus un hommage qui se serait traduit par des achats.

devenait tout verdâtre, à peu près dans la nuance de son uniforme.

Je m'en accuse, messieurs, je m'en accuse: l'embarras de ce vieillard ne me désarma pas: j'eus la cruauté de redire pour mot ce qui lui était échappé la nuit précédente à lui-même.

— Il m'en veut tant maintenant, que ma foi! je n'oserais pas non plus.

Et, tout à l'entour de nous, chacun de rire aux éclats.

Le pauvre brigadier était pâle maintenant, mais si pâle, qu'on eût dit qu'il allait se trouver mal.

Puis, d'une voix profondément triste et les yeux dans mes yeux:

— Jean, me répondit-il, je n'ai pas eu de rêve, moi; mais certaine personne de ta connaissance, que tu me sauras peut-être gré de ne pas nommer non plus, a revu la nuit dernière en rêve tout l'histoire d'un de tes anciens amis, de Pierre Bénard, un contrebandier qui devint voleur, puis assassin... tu sais? Eh bien! cette personne a tout revu, tout, jusqu'à l'échafaud. Seulement, celui qu'on guillotina, ce n'était plus Pierre Bénard, c'était un autre! Ah! la pauvre enfant!... la pauvre enfant! si ce rêve-là lui revint par trop souvent, elle en mourra, elle en mourra!

Le pauvre vieillard, tout en essayant du revers de sa manche une larme, se leva lentement et disparut.

Sur son passage chacun avait fait silence et s'était comme incliné.

Quant à moi, je me donnai dans la poitrine un grand coup de poing et sortis également du cabaret.

Il y eut comme un murmure de réprobation qui me suivit jusqu'au dehors.

Ah! je vous le jure, messieurs, je n'avais pas besoin de cela pour me repentir amèrement, pour être honteux de moi-même, comme aussi pour me ressourcier de toute ma conversation avec la pauvre Rosier!

Mais, chose étrange, ma douleur même m'irritait, m'exaspérait, me chavirait le cœur davantage encore.

Je me grisai donc ce soir-là... et d'une si complète façon, que le lendemain j'avais encore la tête tout à l'envers.

Dans cette disposition d'esprit, nous entrâmes, Bouchon et moi, dans un café de Honfleur.

La se trouvait précisément mon ancien capitaine, qui prenait une bouteille de bière en compagnie d'un certain Benoit, lieutenant de douane en tenue bourgeoise.

— M. De Viry, pendant sa maladie, avait manifesté le désir qu'un ouvrage de sa bibliothèque, désigné par lui, fût donné à la bibliothèque de la ville, comme un témoignage de l'intérêt qu'il portait à cet établissement. M. le docteur Octave De Viry vient d'accomplir le désir de son père; il a fait remettre au bibliothécaire un ouvrage ayant pour titre: « *Campagnes mémorables des Français en Egypte, en Italie, en Hollande, en Allemagne, en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Russie, en Saxe, etc.* », par F. Roullion-Petit; deux magnifiques volumes très-grand in-folio, ornés de quarante batailles gravées au burin par les meilleurs artistes, d'après Carle Vernet et Swebach, et enrichis de cents portraits des généraux les plus illustres. Paris, 1817: imprimerie de Didot jeune.

Nous rappelons, à cette occasion, que M. Arthur De Viry était archiviste-bibliothécaire de la ville, et que c'est à lui que nous devons la remarquable introduction qui précède le catalogue de la bibliothèque de Roanne.

— Nous rappelons aux agriculteurs que le concours agricole de l'arrondissement de Roanne se tiendra mardi 8 septembre, aux Promenades.

Les animaux, les produits, les machines et autres objets ayant rapport à l'agriculture, devront être rendus sur le champ du concours, à 9 heures précises.

— Le marché qui se tient à Roanne le vendredi est désormais ouvert à la vente et à l'achat du bétail gras. C'est vendredi 4 septembre que le nouveau marché a été inauguré.

Bon nombre d'éleveurs, et des plus importants, avaient répondu à l'appel de la municipalité et avaient conduit leurs bestiaux sur l'emplacement qui leur est spécialement réservé. Il y ont fait des transactions assez importantes, et ont manifesté l'intention de fréquenter notre place. Quelques-uns s'attendaient, il est vrai, à une fête d'inauguration, qui n'a pas eu lieu. Cette petite déception ne doit pas les décourager et leur faire croire à l'indifférence de l'administration. Nous ne croyons pas nous avancer trop en leur déclarant, au contraire, que l'administration est disposée à tenir compte de toutes les observations, à prendre toutes les mesures nécessaires pour attirer les emboucheurs, et assurer le succès du nouveau marché.

Comice agricole de Saint-Symphorien-de-Lay

Mercredi dernier, a eu lieu, à St-Symphorien-de-Lay, le concours annuel du comice agricole du canton. Disons-le tout de suite, ce concours a été aussi brillant qu'important par ses résultats.

350 têtes environ de l'espèce bovine ont été exposées, dont un nombre assez considérable faisait l'admiration des connaisseurs.

40 sujets de l'espèce chevaline, parmi lesquels un certain nombre de juments soignées, — ce qui indique, chez les agriculteurs de ce canton une certaine tendance à modifier leurs errements: faire naître, au lieu d'élever des sujets de l'âge de six à huit mois qu'on achète dans les départements voisins pour les revendre ensuite à l'âge de deux à trois ans.

Les élèves exposés par M. Gouttenoire ont été très-appréciés pour la beauté de leurs formes et l'élégance de leur taille fine et déliée.

La distribution des primes a eu lieu sur l'une des places de la ville. Une estrade, élégamment édifiée, a reçu les membres du comice, au nombre de plus de cent, et les invités à la fête parmi lesquels on remarquait M. le sous-préfet de Roanne, M. Dechastelus, député de l'arrondissement, et un certain nombre d'ecclésiastiques, dont la présence en cette circonstance est un témoignage de l'intérêt qu'ils portent aux progrès de l'agriculture.

Au bas de l'estrade, on admirait avec le plus vif plaisir toutes les dames de la ville et un grand nombre de localités voisines, en brillantes toilettes, qui ajoutaient encore à l'éclat de leurs charmes toujours si séduisants et donnaient à la fête un intérêt tout particulier.

La séance a été ouverte par un discours de M. Créatin, président du comice, discours très-apprécié que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici.

Ce lieutenant Benoit paraissait des plus animés et parlait, avec un grand étalage de colère, du dernier coup réussi par les fraudeurs de la côte.

Je le connaissais bien, moi: il ne me connaissait pas, du moins de visage.

Tout en frappant de sa canne contre le parquet, il en vint à dire:

— C'est encore ce coquin, ce bandit, cette peste de Jean-Le-Coq! Oh! si je le rencontre jamais, je lui casse ma canne sur les épaules!

J'eus un premier mouvement pour sauter sur celui qui m'insultait ainsi; mais mon capitaine était là, je rentrai sous ma carapace et fis le mort.

En dessous, cependant, j'interrogeais la physionomie de mon bienfaiteur; oh! comme cette physionomie me disait clairement:

— Tu vois, mon pauvre Jean... tu vois ce qu'on gagne à perdre l'estime publique!

Et, comme à dessin de me faire sentir davantage mon humiliation, il laissa aller le lieutenant, qui continuait à raconter mes fredaines avec force invectives, de plus en plus révoltantes.

Notez encore que si ces messieurs se versaient de la bière, nous versions de l'eau-de-vie, nous autres, ce qui contribuait bien pour sa part à m'échauffer le sang.

Enfin, n'y pouvant tenir davantage, je m'avançai tout à coup vers le lieutenant et lui dis d'un ton narquois, à la normande:

— Pardon, monsieur! voilà longtemps qu'avec votre colère et votre canne vous m'étouffez, vous m'étouffez... ce qui veut dire en bon français: vous m'agacez, vous me rompez la tête. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais je connais ce Jean-le-Coq. Ce n'est pas là l'histoire...

— Vraiment? se prit à ricaner le lieutenant.

— Vraiment! que je lui répondis d'un ton de plus en plus crâne. Croyez vous bonnement qu'avec une trentaine de douaniers pour garder un quart de terrain, ce Jean-le-Coq aurait pu passer comme ça sa fraude? Non, non; s'il a réussi, c'est qu'il y avait un certain lieutenant principal qui avait reçu la pièce pour favoriser le coup. Si vous tenez à connaître son nom, c'est le lieutenant Benoit.

Ah! ah! si je ris encore aux larmes. Fallait voir bondir le lieutenant Benoit! fallait l'entendre me demander avec toute sorte de menaces de qui je tenais cet ébouffant mensonge!

in extenso, où il a démonté par des chiffres habilement disposés que l'augmentation de la valeur mobilière de la propriété agricole du canton s'est accrue de plus d'un million de francs dans l'espace de vingt ans. Il a dit aussi une chose très-juste est très-vraie, c'est qu'en frappant de moins haut le comice frappe plus juste; et ce qui confirme ce fait, c'est que les nombreuses récompenses décernées n'ont jamais été contestées; que c'est peut-être à cette juste appréciation du comice qu'on doit attribuer ses succès toujours croissants.

M. Belle, vice-président du comice, a ensuite fait l'analyse orale du rapport de la commission sur les exploitations rurales, analyse qu'il a fait précéder de quelques considérations générales sur les engrais chimiques et les engrais verts. Un fait nous a particulièrement frappés dans ces considérations, c'est le résultat extraordinaire obtenu par M. le secrétaire du comice par l'emploi des engrais chimiques: — 43 hectolitres à l'hectare est un chiffre considérable pour un rendement en froment, si tant il est vrai que ces expériences ont été faites avec exactitude. Ajoutons encore que si la plante dont il nous a parlé donne seulement moitié de ce qu'il fait espérer, son introduction dans la grande culture sera un bienfait pour notre agriculture.

Toutes ces explications ont été données sous forme de conversation, avec une clarté, une netteté, qui lui ont valu les applaudissements de l'assemblée.

Après la distribution des primes un banquet de cent vingt convets a réuni les autorités, les invités et les membres du comice dans une salle décorée avec goût. Au dessert, des toasts ont été portés à l'Empereur, à l'Impératrice, au Prince impérial, par M. le sous-préfet; — à M. le sous-préfet, à M. le président du comice, par M. le député; — à M. le député, par M. le président du comice, — toasts qui ont été chaleureusement applaudis.

M. le député, ému des chaleureuses sympathies qu'il a rencontrées dans cette nombreuse réunion, a remercié, en termes pleins de convenance et de dignité, M. le président du comice des sentiments d'une si touchante cordialité qu'il a bien voulu lui exprimer, et l'assemblée qui s'y est si vivement associée par ses applaudissements réitérés.

Disons, en terminant, que la belle et excellente Fanfare de cette localité n'a pas peu contribué, par la bonne exécution des plus beaux morceaux de son répertoire, à donner à cette fête une animation, une gaieté, qu'on ne trouve nulle part qu'à St-Symphorien, sans parler de l'accueil si empressé, si cordialement sympathique que nous avons reçu, ainsi que tous les étrangers, de la population tout entière, accueil dont nous garderons, pour notre part, longtemps un agréable souvenir. *Un invité.*

Concours de Perreux.

(27 août 1868)

Prix des plus anciens domestique de ferme.

M. Brette François, 13 ans de service chez M. Guillermet, fermier à Montagny, et 25 francs.

Mlle Jeanne Dumas, domestique depuis 11 ans, chez M. Fessy à Commelle, et 25 francs.

Domaines les mieux cultivés.

1^{er} prix, médaille d'argent et 50 fr. — M. Delaye, de Chogne, fermier de Mme la vicomtesse de Rainneville à Perreux (prés neufs).

Rappel de premier prix à M. Moncorgé (Antoine), cultivateur à Montagny.

Rappel de deuxième prix à M. Rivière, des Loges, fermier de M. Déchelette d'Armoit, à Montagny.

Vignes les mieux cultivées.

Rappel de premier prix, M. Mahaut, de Commelle.

1^{er} prix et 40 fr. — M. Moulin Joseph, propriétaire à Montagny.

2^e prix et 30 fr. — M. Danière, vigneron chez M. M'Roé, à Perreux.

3^e prix et 25 fr. — M. Moncorgé Louis, vigneron chez M. Devillaine, à Montagny.

4^e prix et 15 fr. — M. Moncorgé Antoine, fermier de M. Dugougard, à Montagny.

5^e prix et 10 fr. — M. Designe, vigneron chez M. Poulot, à Perreux.

Aux propriétaires des plus beaux taureaux.

1^{er} prix et 30 fr. — M. Roffat, fermier de M. M'Roé, pour un taureau blanc charollais de 14 mois.

— Tout ce dont je puis répopdre, c'est que Jean-Le-Coq, c'est moi... Frappez donc!

Il l'aurait fait, messieurs, et je ne puis trop dire ce qui serait advenu, car, de mon côté, j'empoignais déjà le goulot d'une bouteille pour lui casser la tête.

Fort heureusement, le digne capitaine s'interposa entre nous, et de toute la puissante autorité de la reconnaissance, me contraignit à battre en retraite.

Mais non sans avoir dit, en me poussant vers la porte:

— Jean... mon pauvre Jean... où donc en es-tu déjà venu! Note comme te voilà maintenant, si le sang avait coulé, ah! j'en frémis pour toi!... Grâce à Dieu, j'ai gagné mon procès, je puis te retirer enfin de la mauvaise route. Seulement, ce sera comme autrefois; il faudra, bon gré, mal gré, m'obéir!... J'irai te voir dans quelques jours à Villerville... compte sur moi... va-t-en... va-t-en!

Le digne homme!... Oh! je ne songeai à lui demander ni quel était ce procès qu'il avait gagné, ni ce qu'il projetait pour son état. Mais il m'avait déjà sauvé de moi-même; mais, quand il m'avait parlé de sang répandu, le fantôme décapité de Pierre Bénard avait passé devant mes yeux, et je m'étais dit, avec une de ces prompts résolutions qui ne jaiissent qu'aux cours de marins:

— Assez de contrebande comme ça, Jean-Le-Coq! assez!...

Là-dessus, je m'embarquai tout de go pour le Havre, et j'allai trouver mon caissier Michel.

— Les quatre mille francs y sont-ils, hein?

— Comme tu y vas, mon garçon! bien que t'aies fait crânement fructifier ton saint frusquin, il s'en manque encore d'un billet de mille.

— Baillez-moi, nonobstant la somme telle qu'elle est, j'en ferai mon affaire... et bonsoir!

— Il n'y a à cela que deux petites difficultés, monsieur Jean:

— La première? — C'est que je n'ai pas ton argent.

— Ensuite? — C'est que nous avons besoin de toi pour trois derniers coups, pour trois fam-ux coups, qui, dès cette semaine, te compléteront ta somme.

— Mes quatre mille francs? le prix de ma barque? — Comme tu le dis, Jean-Le-Coq. Je te les garantis... je te les promets... d'honneur! (La suite au prochain numéro.)